



## **APPEL PUBLIC A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DE GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION EN GAZ POUR LA VILLE DE HERSTAL**

**La Ville de Herstal sollicite auprès des GRD candidats les informations suivantes :**

1. Démonstration de l'existence d'un droit de propriété ou d'un droit garantissant la jouissance des infrastructures et équipements du réseau.
2. Attestation de l'absence de mise en gage, nantissement, mise en garantie ou de tout autre engagement des actifs liés à l'activité de GRD, pour d'autres causes et activités que celles de GRD.
3. Liste des actionnaires (avec le nombre et type de parts détenues, droits de vote) du candidat GRD et des éventuelles filiales désignées notamment par leur numéro d'entreprise.
4. Liste des éventuelles installations de production détenues par le candidat GRD et ses éventuelles filiales désignées notamment par leur numéro d'entreprise (et démonstration de la conformité à l'article 7 du décret gaz ou d'éventuelles démarches de cessation de ces activités de production).
5. Description des mesures mises en place pour tenir, dans sa comptabilité interne, des comptes séparés pour les activités de distribution et, le cas échéant, toutes les autres activités.
6. Documents relatifs à la capacité financière requise des candidats gestionnaires de réseau.
7. Documents relatifs à la capacité technique requise des candidats gestionnaires de réseau.
8. Démonstration de l'absence d'enclavement.

### **Critères définis par le Conseil communal de la Ville de Herstal**

#### **1) Critères économiques**

##### **o Maîtrise des coûts contrôlables**

La méthodologie tarifaire de la CWaPE incite à la maîtrise des coûts contrôlables, c'est-à-dire les coûts sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct. La capacité du candidat GRD à maîtriser ses coûts contrôlables est pour la Ville de Herstal un signe de bonne gestion et offre des perspectives positives pour la maîtrise des tarifs pour les citoyens et le maintien des dividendes.

Veillez nous communiquer pour l'actuelle période régulatoire 2019-2023 les coûts contrôlables exposés et le revenu autorisé, exprimé en euros, ainsi que la part des coûts contrôlables (en pourcentage), par rapport à l'enveloppe de revenu autorisé.

Merci de mentionner brièvement les éléments exceptionnels impactant l'évolution des coûts contrôlables, en particulier à partir de 2020, et décrivez les actions que vous comptez prendre pour maîtriser au mieux vos coûts contrôlables.

Années	Coûts contrôlables en k€ (1)	Revenu autorisé en k€ (2)	(1) / (2) en %
2019			
2020 (estimé)			
2021 (estimé)			
2022 (estimé)			
2023 (estimé)			

o Dividendes – rétribution des associés

Les dividendes versés par le candidat GRD à la commune représentent une source importante de financement pour la commune.

Veillez indiquer ci-dessous les dividendes totaux distribués depuis 2019 par votre GRD à ses actionnaires.

Année	Bénéfices distribués (dividendes) en euros	Redevance de voirie (en €)	Total (en €)
2019			
2020			
2021 (estimation)			
2022 (estimation)			
2023 (estimation)			

o Tarifs GRD

Les tarifs périodiques de distribution, approuvés par la CWaPE, impactent la facture gaz payée par les citoyens et les entreprises.

Indiquez ci-dessous les tarifs de distribution (en EUR/an, hors TVA) pour les **clients-types** suivants et pour la période régulatoire 2019-2023, tels que publiés sur le site de la CWaPE.

Merci de commenter brièvement l'évolution de vos tarifs périodiques de distribution et leurs perspectives d'évolution.

**Clients non télémésurés**

Années	T1	T2	T3	T4
	0-5000 kWh (en €)	5001-15000 kWh (en €)	150 001 – 1 000 000 kWh (en €)	>1 000 000 kWh (en €)
2019				
2020				
2021				
2022				
2023				

### Clients télémésurés

	<b>T5</b> < 10 000 000 Kwh (en €)	<b>T6</b> > 10 000 000 kWh (en €)
2019		
2020		
2021		
2022		
2023		

### Tarifs CNG (Gaz naturel comprimé) en kWh

2019	
2020	
2021	
2022	
2023	

#### ○ Investissements gaz

Annuellement, le GRD doit réaliser des investissements majeurs sur son réseau de distribution de gaz naturel. Cela comprend des renouvellements de conduites, des déplacements, des extensions ou des bouclages techniques.

Veillez indiquer, ci-dessous, le montant total des investissements réalisés en 2019 et 2020 et prévus pour les années 2021, 2022 et 2023.

Total	Investissements (en €)	Nombre de clients (EAN)	Investissements (€)/EAN
2019			
2020			
<i>2021 (estimation)</i>			
<i>2022 (estimation)</i>			
<i>2023 (estimation)</i>			

Il est important d'avoir une bonne connaissance du réseau, la Ville de Herstal souhaite la mise à disposition d'une cartographie du réseau de distribution de gaz avec indication des limites (indiquant : les canalisations existantes, l'installation de canalisations envisagées à court, moyen et long terme).

## **2) Critères liés à la transition énergétique**

Pour la Ville de Herstal, le candidat GRD doit jouer un rôle actif de facilitateur de la transition énergétique, à travers l'intégration progressive de gaz décarboné dans les réseaux de distribution.

### Actions en matière de réseaux neutres en carbone

Les GRD doivent jouer un rôle de facilitateur de la transition énergétique et prendre des actions pour rendre leur réseau plus durable en vue d'intégrer le plus d'énergies renouvelables

possible. Quelle est votre stratégie (entre autres, en terme d'intégration de producteur de biogaz, de projets de réseau de chaleur, ...)

Les nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions de carbone vont restreindre à moyen terme le recours au gaz classique pour se commuer en gaz neutres en carbone. Dès lors, pourriez-vous décrire les initiatives prises afin d'intégrer ces molécules au réseau existant.

### **3) Critères liés à la Gouvernance et la transparence**

Pour la Ville de Herstal, le candidat GRD doit faire preuve de bonne gouvernance, d'éthique et de transparence dans le cadre de sa gestion. La capacité pour la Ville de Herstal d'être étroitement impliquée dans les décisions du candidat GRD a toute son importance.

#### **a. Structure actionnariale**

Pour la Ville de Herstal, la simplicité de la structure actionnariale du candidat GRD est un avantage, e.a. en termes de transparence.

Veillez décrire, de façon schématique, la structure actionnariale actuelle de votre entreprise en tant que candidat GRD. Envisagez-vous des modifications au niveau de votre structure actionnariale et si oui lesquelles ?

#### **b. Mesures de gouvernance**

Quelles sont, au-delà des prescrits légaux et règlementaires, les mesures de bonne gouvernance que vous avez mises en œuvre au sein de votre société ?

### **4) Critères liés au service public de qualité et de proximité**

Pour la Ville de Herstal, ses citoyens et ses entreprises, pouvoir bénéficier dans le chef du candidat GRD d'un service public de proximité et de qualité est un grand atout.

#### **a. Digitalisation des services**

Les citoyens et les entreprises doivent également pouvoir accéder de façon digitale aux informations et pouvoir consulter leurs données.

Décrivez brièvement les initiatives récentes que vous avez prises et comptez prendre en la matière (suivi des points de consommations, localisation compteur, mise à disposition des données de consommations sur les dernières années, suivi des demandes en cours, ...).

#### **b. Qualité des services**

Les citoyens et les entreprises ont droit à des services de qualité.

Veillez décrire les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement sur vos réseaux.

#### **c. Lutte contre la précarité énergétique**

Une partie importante de la population, confrontée à la précarité énergétique, éprouve des difficultés à payer sa facture de gaz. Ce poids est particulièrement lourd pour les personnes isolées et les familles monoparentales, ainsi que pour les plus bas revenus.

Les GRD se sont vus confiés par la Région wallonne diverses obligations de services publics sociales dont le placement d'un compteur à budget auprès des clients en défaut de paiement pour éviter l'accroissement de la dette énergétique. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de compteurs avec fonction de prépaiement activée, durant les trois années du dépôt de candidature ?

Pourriez-vous nous indiquer le nombre de ménages qui bénéficient du statut de client protégé conjoncturel en gaz.

Veillez décrire les mesures concrètes mise en œuvre par votre société pour améliorer la situation des personnes en situation de précarité.

d. Implantations géographiques et maillage du territoire pour les interventions

La proximité est une valeur essentielle aux yeux des pouvoirs locaux. Un GRD doit pouvoir considérer chaque client, écouter ses attentes et ses besoins, les satisfaire par des solutions adaptées et innovantes. La proximité implique réactivité et capacité d'adaptation. Dès lors, pourriez-vous nous indiquer les différentes implantations techniques et/ou commerciales de votre GRD sur l'arrondissement dans lequel la Ville de Herstal se situe ainsi que leur accessibilité au public.

**Modalités de dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent parvenir à la Ville de Herstal au plus tard le **29 octobre 2021 à 12h**.

Elles seront transmises sous format papier et support informatique (clé USB) à:

Ville de Herstal  
Service technique communal - Bâtiments  
Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

**Personnes de contact :**

1. Madame Orine Fabry, Conseillère en énergie  
04/256.83.80 – [orine.fabry@herstal.be](mailto:orine.fabry@herstal.be)
2. Madame Sandra Nocera ; Cheffe du bureau technique – bâtiments  
04/256.83.02 – [sandra.nocera@herstal.be](mailto:sandra.nocera@herstal.be)
3. Monsieur Laurent Thirion, Conseiller en énergie  
04/256.88.65 – [laurent.thirion@herstal.be](mailto:laurent.thirion@herstal.be)